

# Vaccin antipneumococcique conjugué (Pneu-C-20)

## Santé publique – Fiche d'information

À titre de l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique, l'immunisation permet de circonscrire et d'éliminer la propagation des infections et des maladies. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

### Qu'est-ce qu'une pneumococcie?

La pneumococcie est une maladie causée par les bactéries pneumococciques. Ces bactéries se propagent d'une personne infectée à une autre par la toux, les éternuements, les baisers ou le partage de nourriture ou d'autres objets. Tout le monde peut contracter une pneumococcie, mais elle est plus fréquente chez les très jeunes enfants, les personnes très âgées et celles qui présentent certains problèmes médicaux. Les bactéries pneumococciques peuvent causer des infections des oreilles, des sinus et des poumons. Elles peuvent aussi entraîner des infections graves, notamment la septicémie (une infection du sang) ou la méningite (une infection de la membrane qui enveloppe le cerveau). Les personnes qui survivent à la méningite peuvent souffrir de dommages permanents au cerveau et d'une perte auditive.

### Qu'est-ce que le vaccin antipneumococcique conjugué (Pneu-C-20)?

Il existe plus de 100 types connus de bactéries pneumocoques. Le vaccin Pneu-C-20 protège contre les 20 types qui causent la plupart des infections pneumococciques. Le vaccin ne contient aucune bactérie vivante; il ne peut donc pas causer de pneumococcie.

### Qui devrait recevoir le vaccin Pneu-C-20?

Le vaccin Pneu-C-20 est offert gratuitement, dans le cadre du calendrier de vaccination systématique, aux personnes de 65 ans et plus ainsi qu'aux enfants et adultes qui présentent un risque élevé de contracter une pneumococcie en raison d'un problème médical ou d'autres facteurs de risque. Si vous avez des questions au sujet du risque de contracter une pneumococcie ou de l'admissibilité au vaccin, veuillez vous adresser à votre fournisseur de soins de santé ou

consulter les critères d'admissibilité du Programme d'immunisation du Manitoba à la page [manitoba.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html](http://manitoba.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html).

**Tous les Manitobains sont admissibles à une dose du vaccin Pneu-C-20 dès l'âge de 65 ans pour prévenir les infections pneumococciques. Discutez avec votre fournisseur de soins de santé de la possibilité de la recevoir en même temps que votre vaccin contre la grippe (influenza).**

### Qui NE DEVRAIT PAS recevoir un vaccin Pneu-C-20?

Parlez à votre fournisseur de soins de santé si vos enfants ou vous-même êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous avez eu une réaction allergique grave après avoir reçu une dose précédente du vaccin antipneumococcique;
- vous avez une allergie à l'un des composants du vaccin.

Les personnes ayant une forte fièvre devraient reporter la vaccination jusqu'à ce qu'elles soient rétablies. Le vaccin peut toutefois être administré en cas de maladie bénigne (p. ex., rhume).

### Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin Pneu-C-20?

Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité. Il est bien plus sûr de se faire vacciner que de contracter une pneumococcie. Les réactions courantes au vaccin peuvent inclure de la douleur, des rougeurs ou de l'enflure à l'endroit où le vaccin a été injecté. Certains enfants peuvent faire de la fièvre, être somnolents ou de mauvaise humeur, manquer d'appétit ou avoir mal au ventre. Il s'agit de réactions bénignes qui durent généralement entre un et deux jours.

# Vaccin antipneumococcique conjugué (Pneu-C-20)

---

L'acétaminophène (p. ex., Tylenol<sup>MD</sup>) peut être administré pour soulager la fièvre et la douleur.

---

**Il ne faut JAMAIS donner de l'acide acétylsalicylique (p. ex., Aspirin<sup>MD</sup>) aux enfants, car ce médicament peut causer une grave maladie du foie et du cerveau appelée syndrome de Reye.**

---

Une réaction allergique grave est un effet secondaire sérieux mais très rare du vaccin. Les symptômes peuvent inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou un gonflement de la gorge et du visage. Il est important de rester 15 minutes en observation à la clinique après avoir reçu un vaccin. Composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour obtenir une aide immédiate si une réaction se produit après votre départ de la clinique.

---

**Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.**

---

## Votre dossier de protection

Tous les vaccins que vous recevez sont enregistrés dans le registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet à votre fournisseur de soins de santé de savoir quels sont les vaccins que votre enfant ou vous-même avez reçus ou avez besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation;
- permet au ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour la prévention des maladies.

Vous pouvez obtenir une copie de votre fiche d'immunisation par la poste en remplissant un formulaire en ligne, à l'adresse [forms.gov.mb.ca/immunization-update-request/index.fr.html](https://forms.gov.mb.ca/immunization-update-request/index.fr.html).

Vous pouvez aussi l'obtenir :

- en communiquant avec le bureau de la santé publique de votre région;
- en demandant au personnel de votre clinique ou de votre cabinet de médecin s'il peut vous la fournir;
- en la demandant à votre poste de soins infirmiers ou à votre centre de santé.

**Pour obtenir une liste des bureaux de la santé publique, consultez la page [manitoba.ca/health/publichealth/offices.fr.html](https://manitoba.ca/health/publichealth/offices.fr.html).**

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux de vos enfants. Vous pouvez demander que vos renseignements médicaux personnels et ceux de vos enfants ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, consultez la page [manitoba.mb.ca/health/publichealth/surveillance/phims.fr.html](https://manitoba.mb.ca/health/publichealth/surveillance/phims.fr.html) ou contactez le bureau de la santé publique de votre région.

## Pour en savoir plus sur les pneumocoques invasives et les vaccins :

Adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé;

- Téléphonnez à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 sans frais ailleurs au Manitoba;
- Consultez les sites Web suivants :

**Programme d'immunisation du Manitoba:** [manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html](https://manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html)

## Gouvernement du Canada:

- [canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/maladies-pouvant-etre-prevenues-vaccination/pneumocoques-invasives.html](https://canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/maladies-pouvant-etre-prevenues-vaccination/pneumocoques-invasives.html)
- [canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation-vaccins.html](https://canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation-vaccins.html)